



Conditions générales d'utilisation des droits d'accès aux services en ligne de la FER Genève

ÉDITION 2023



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève

Conditions générales d'utilisation des droits d'accès aux services en ligne de la FER Genève

1. Objet

- 1.1 Les présentes conditions générales définissent les règles régissant les droits d'accès aux services en ligne de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (ci-après: FER Genève) et de ses institutions.
- 1.2 Les droits conférés au requérant sont incessibles et exclusivement liés à l'entreprise ou au groupe d'entreprises précisé dans la demande d'inscription.
- 1.3 L'attribution des accès s'effectue sans frais.

2. Accès aux services en ligne

- 2.1 Avec la validation de la demande d'inscription, la FER Genève fournit au requérant un nom d'utilisateur et un mot de passe permettant l'accès aux services en ligne (« les Codes d'Identification »).
- 2.2 La FER Genève accorde au requérant un droit d'accès aux services en ligne et lui confère le droit de l'utiliser pour la gestion des autorisations d'accès des collaborateurs de son entreprise ou d'autres tiers aux diverses prestations de service électroniques proposées par la FER Genève et par ses institutions.

Le requérant est seul responsable de l'octroi des autorisations d'accès à des collaborateurs de son entreprise ou à des tiers au sens du ch. 2.5 ci-dessous, désignés ci-après comme « administrateurs ».

Les conditions d'utilisation des prestations de service électroniques proposées par la FER Genève et ses institutions font l'objet de conventions et de conditions générales spécifiques que le requérant doit accepter séparément.

- 2.3 L'accès aux services en ligne se fait par une connexion au réseau Internet et à l'aide des Codes d'Identification attribués au requérant, qui font office de signature.
- 2.4 Quiconque s'est légitimé selon le chiffre 2.3 est considéré par la FER Genève comme étant autorisé à accéder aux services en ligne pour la ou les entreprise(s) désignées dans la demande d'inscription et notamment à désigner un ou plusieurs administrateur(s).
- 2.5 Le requérant répond sans réserve de toutes les opérations effectuées par les administrateurs pour accéder aux services, y compris les cas d'abus. Il lui incombe en particulier de supprimer l'accès de personnes préalablement autorisées lorsque celles-ci cessent de disposer de la légitimation nécessaire pour une raison ou pour une autre (p. ex. départ de l'entreprise, mutation interne, etc.). De la même manière, toutes les instructions, tous les ordres et toutes les communications qui parviennent à la FER Genève par cette voie sont considérés comme rédigés et autorisés par le requérant. Au surplus, le ch. 3 s'applique.
- 2.6 Le requérant assure à ses frais la mise en place et la maintenance de sa propre infrastructure informatique (hardware et software) indispensable à l'accès aux prestations de service électroniques proposés par la FER Genève et ses institutions. Le requérant est notamment chargé d'établir l'accès aux services en ligne en ce qui concerne la partie télécommunications.
- 2.7 La FER Genève n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le matériel et l'installation informatique du requérant. Le requérant est tenu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent concernant son matériel.



Conditions générales d'utilisation des droits d'accès aux services en ligne de la FER Genève

3. Devoir de diligence du requérant

- 3.1 Le requérant est tenu de veiller à la bonne attribution, respectivement la bonne gestion des Codes d'Identification et des accès aux services en ligne par lui-même et le ou les administrateur(s), afin de les préserver de toute utilisation abusive. Il importe en particulier de traiter confidentiellement ces Codes d'Identification et de les protéger d'une utilisation par des tiers non autorisés en prenant toutes les mesures adéquates (p.ex. ne pas les noter ou les stocker dans l'ordinateur, etc.). Le requérant est responsable de toutes les conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de la non-observation du devoir de protection des Codes d'Identification qui lui incombe.
- 3.2 S'il y a lieu de craindre que des tiers non autorisés ont connaissance des Codes d'Identification, le requérant doit en aviser immédiatement la FER Genève.
- 3.3 Le requérant supporte toutes les conséquences résultant de l'utilisation, même abusive, de ses Codes d'Identification. Toute réclamation à ce sujet est exclue.

4. Sécurité

- 4.1 Une attention toute particulière a été accordée à la sécurité lors de la mise à disposition des accès aux services en ligne. Toutefois, aucun dispositif de sécurité, même s'il répond aux développements les plus récents de la technologie, ne saurait garantir une sécurité absolue tant du côté de la FER Genève que de celui du requérant. A cet égard, le requérant prend note du fait qu'étant donné la configuration d'Internet, il est possible que des tiers puissent s'insérer dans la liaison entre son ordinateur et le système informatique de la FER Genève. Afin de réduire au minimum ce risque, le requérant adopte tous les procédés afin de protéger l'ordinateur qu'il utilise pour l'accès au système informatique de la FER Genève et ses institutions. Le requérant assume tout risque et responsabilité pour les conséquences découlant d'éventuelles interceptions par des tiers.
- 4.2 Toute responsabilité de la FER Genève pour des dommages causés au requérant par suite d'erreurs de transmission, de déficiences techniques, d'interruptions, de dérangements ou d'interventions illégales sur les installations de télécommunication est exclue.
- 4.3 Pour des questions de sécurité, la FER Genève se réserve le droit de reconstituer en tout temps les traces de connexions établies par le requérant sur les accès aux services en ligne.
- 4.4 La FER Genève prend les mesures de sécurités nécessaires afin de minimiser les risques de panne. En particulier, elle effectue des sauvegardes de sécurité de façon journalière et maintient de manière adéquate son infrastructure informatique.
- 4.5 Sans identification claire du requérant, la FER Genève est en droit de refuser, en tout temps et sans motifs, l'accès aux services en ligne et de fournir des renseignements. Elle peut également refuser des communications par téléphone ou par e-mail, lorsque leur origine ne peut pas être identifiée de manière univoque. Elle peut exiger que le requérant se légitime de manière formelle ou par une démarche personnelle.
- 4.6 Si des risques en matière de sécurité sont décelés, la FER Genève interrompt immédiatement l'accès aux services en ligne, en invalidant les Codes d'Identification concernés, dans le but de protéger le requérant. La FER Genève ne répond pas des dommages découlant d'une telle interruption.



Conditions générales d'utilisation des droits d'accès aux services en ligne de la FER Genève

5. Suspension / Blocage

- 5.1 Tout blocage ou suspension des prestations en ligne demandé par le requérant ne peut être levé que sur autorisation expresse (courrier, fax ou e-mail) du requérant.
- 5.2 La FER Genève ne répond en aucun cas des conséquences découlant d'une suspension ou d'un blocage selon le chiffre 5.1 ci-dessus.

6. Modification des présentes conditions générales

- 6.1 La FER Genève se réserve le droit d'adapter les présentes conditions d'utilisation aux nouvelles exigences légales et économiques. Le requérant est informé par écrit ou par e-mail et dans les meilleurs délais de toutes les nouvelles adaptations. Ces adaptations sont considérées comme approuvées si le requérant ne les conteste pas formellement dans un délai d'un (1) mois à partir de la date où elles ont été notifiées au requérant.

7. Protection des données

- 7.1 Le requérant et la FER Genève s'engagent à respecter la Loi fédérale sur la protection des données en vigueur.
- 7.2. Dans le but de fournir l'accès aux prestations de services en ligne, la FER Genève collecte par le biais du formulaire d'inscription les données personnelles suivantes du requérant ainsi que du gestionnaire si ce n'est pas la même personne : nom, prénom, département, service, fonction, email, téléphone fixe, téléphone mobile et fax.
- 7.3. Ces données personnelles collectées par la FER Genève sont utilisées exclusivement pour fournir au requérant l'accès aux services en ligne. Le requérant reconnaît et accepte le traitement de ses données ainsi que celle du gestionnaire pour cette finalité uniquement.
- 7.4 Ces données personnelles sont conservées par la FER Genève tant que le requérant et le gestionnaire ont accès aux services en ligne.
- 7.5 Lorsque la FER Genève n'a plus besoin d'utiliser et de conserver les données personnelles collectées parce que l'accès a été dénoncé en application de l'article 9.2, sous réserve d'éventuelles obligations légales ou réglementaires, ces données sont rendues inaccessibles ou sont anonymisées afin qu'elles ne permettent plus d'identifier le requérant et le gestionnaire.
- 7.6 En aucun cas les données personnelles ne sont communiquées ou vendues à de tierces personnes.
- 7.7 La FER Genève confirme que toutes les mesures organisationnelles et de sécurité ont été prises pour assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données personnelles collectées.
- 7.8 La FER Genève peut être contactée à l'adresse email suivante: contacts-entreprises@fer-ge.ch pour toute question relative au traitement des données personnelles, pour procéder à une rectification ou pour exercer un droit d'accès.



Conditions générales d'utilisation des droits d'accès aux services en ligne de la FER Genève

8. Garanties et responsabilités

- 8.1 La FER Genève garantit que les accès aux services en ligne sont aptes à fonctionner en conformité à l'usage prévu. Ils ont été élaborés et testés par des experts avant la mise à disposition.
- 8.2 En cas de défaut des accès aux services en ligne, le requérant doit le signaler à la FER Genève au plus tard 30 jours après la découverte du défaut. Le défaut doit être précisément et concrètement explicité.
- 8.3 Aucun avis des défauts ne sera pris en considération s'il est signalé postérieurement à l'écoulement d'une période d'une année à compter de l'inscription.
- 8.4 Si le défaut est invoqué en temps utile, la FER Genève s'efforce d'y remédier dans les meilleurs délais. Le requérant doit collaborer à cette réparation dans toute la mesure du possible.
- 8.5 La FER Genève ne répond en aucun cas de dysfonctionnements situés en dehors de sa sphère d'influence, notamment de ceux liés au système informatique et aux logiciels du requérant ou aux données saisies par celui-ci. Les erreurs de transmission, les déficiences techniques, les interruptions ou notamment les dérangements ne sont pas constitutifs de défauts au sens des dispositions qui précèdent.
- 8.6 Sous réserve des dispositions impératives du droit applicable, la FER Genève n'est tenue à aucune réparation autre que l'élimination des défauts aux conditions des chiffres 8.1 à 8.5 ci-dessus. En particulier, la FER Genève ne doit aucune indemnisation et décline toute responsabilité pour les dommages indirects et consécutifs tels que manque à gagner, perte de gain, frais ou prétentions de tiers.

9. Validité des droits d'accès

- 9.1 Les présentes conditions d'utilisation des droits d'accès sont applicables dès que la demande d'inscription du requérant a été validée par la FER Genève. L'accès est donné au plus tard dix (10) jours ouvrables après la validation.
- 9.2 La FER Genève se réserve le droit de mettre fin à l'utilisation des droits d'accès aux services en ligne, sans indemnisation, dans les cas suivants:
- le requérant renonce aux prestations de service électroniques proposées par la FER Genève ou ses institutions, ou
 - le requérant cesse d'être affilié à la FER Genève ou à ses institutions, ou
 - le requérant le demande, ou
 - pour des raisons de sécurité ou en cas de non-respect des présentes conditions d'utilisation par le requérant.
- 9.3 Dans les cas mentionnés ci-dessus (art. 9.2), le requérant et les administrateurs ne sont plus autorisés à utiliser les droits d'accès qui leur ont été concédés, plus particulièrement ils ne peuvent plus accéder aux services en ligne.

10. Dispositions finales

- 10.1 Le droit suisse est applicable aux présentes conditions d'utilisation des droits d'accès.
- 10.2 Pour tous les litiges s'y rapportant, les tribunaux du Canton de Genève sont compétents. Toutefois, la FER Genève est autorisée à poursuivre le requérant devant les tribunaux de son siège/domicile.